



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

N° 63-2025

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Vu l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu les articles L5217-10-1 à L5217-10-15 et L5217-12-2 à L5217-12-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 décembre 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant qu'un débat a lieu au sein de l'assemblée délibérante sur l'orientation générale du budget dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci,

Considérant qu'il convient d'acter le débat par une délibération spécifique donnant lieu à un vote,

Le Conseil communautaire,

Article unique : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 18 décembre 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaients représentés :

Monsieur PENNEC pouvoir à Madame NOEL.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.

Etaients absents excusés :

Mesdames BOYER et GIRAUD.
Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **2**

Membres absents non représentés : **3**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 19 novembre 2025.